

Projet européen REC-RDAP-GBV-AG-2020/101005043 **Présentation du projet sur les suicides forcés (SF_Eur)**

(psytel/mn/200818)

Les objectifs du projet :

- Le suicide forcé (SF) désigne l'acte ultime d'une victime de violences psychologiques graves et répétées au sein du couple qui ne trouve plus que ce moyen pour sortir de son enfer. Cette notion est mal connue en Europe.
- Notre projet SF_Eur est porteur d'une ambition forte et innovante : faire reconnaître la notion de SF d'abord en France et en Belgique, puis au niveau UE avec ses conséquences en termes épidémiologiques, juridiques et politiques, ainsi qu'œuvrer à la formation des professionnels concernés et à la prévention des SF. Ce sujet n'a jamais été abordé dans un projet REC.
- L'impact du projet sera donc épidémiologique (reconnaissance de la notion, ajout du nombre des SF aux chiffres des féminicides, formation spécifique, meilleure prévention des tentatives de suicide dans le soutien aux victimes), juridique (inscription dans la loi) et politique (institutionnalisation de la notion dans les ministères, inscription dans les plans d'action nationaux - comme par exemple dans les conclusions du Grenelle sur les violences conjugales en France).

Les principales activités du projet :

- Rapport sur l'état des lieux des SF en Europe (étude bibliographique et de cas emblématiques, inscription juridique dont l'exemple français)
- Rapport sur l'estimation du nombre de SF en BE, FR et EU27
- Interviews de 10 expert.e.s du domaine
- Détermination de pistes pour la prévention des SF
- Rédaction d'un guide européen de sensibilisation aux SF pour les professionnel.le.s de 1^{er} ligne (médecins légistes, services d'urgence)
- Mise à disposition d'un matériel de formation pour ces professionnel.le.s dont un MOOC
- Test du matériel durant 4 mois dans 2 sites pilotes avec 3 sessions de formation plus approfondie en présentiel par EM
- Actions de plaidoyer et diffusion du kit de formation et des résultats du projet en Europe

Les résultats attendus :

- 300 professionnels sensibilisés via le MOOC et les sessions de formation avec un objectif de plus de 80 % de « satisfaits » et « très satisfaits ».
- amélioration du niveau de connaissance des professionnel.le.s de première ligne avant et après formation sur les violences psychologiques et le suicide forcé (+40 %).

Le type et le nombre de documents à produire :

- 1 rapport sur l'état des lieux des SF en Europe ;
- 1 rapport sur l'estimation du nombre des SF (BE, FR et EU27) ;
- 1 guide européen de sensibilisation sur les SF (FR, EN) ;
- 3 sessions de formation x 2 EM ;
- 1 kit de formation, dont un MOOC (FR, EN) ;
- 3 réunions de plaidoyer x 2 EM ;
- 1 plan de diffusion (FR, BE et EU) et un rapport de synthèse (FR, EN) ;
- 1 site web.

Les étapes du projet :

WP 1 : Management et coordination (M1-M24)

- A1.1 : Suivi administratif. Mise en place de l'équipe de travail et des réunions régulières intra et inter équipes, choix des sites pilotes, organisation des 3 réunions générales
- A1.2 : Suivi scientifique du projet et rédaction des rapports
- A1.3 : Suivi financier

WP 2 : État des lieux concernant la notion de suicide forcé en Europe (M1-M5)

- A2.1 : Définition de la notion de SF en lien avec les violences psychologiques
- A2.2 : Étude bibliographique (France, Belgique et Europe) et cas emblématiques
- A2.3 : L'utilisation effective de la notion de SF dans les 2 EM partenaires
- A2.4 : Nécessité d'une inscription juridique - l'exemple français
- A2.5 : Rapport sur l'état des lieux des SF en Europe

WP 3 : Estimation du nombre de suicides forcés (M6-M9)

- A3.1 : Mise au point de la méthodologie d'estimation du nombre de SF
- A3.2 : Application chiffrée de la méthodologie dans les 2 EM partenaires et au niveau EU27
- A3.3 : Estimation des « vrais chiffres » des décès par violences au sein du couple dans les 2 EM partenaires
- A3.4 : Avantages et limites de ces estimations et réalisation d'un rapport sur l'estimation du nombre de SF

WP 4 : Guide européen, matériel de formation et tests (M10-M17)

- A4.1 : Interviews de 5 expert.e.s du domaine par EM partenaire
- A4.2 : Recherche des pistes possibles pour la prévention du SF
- A4.3 : Mise en point d'un guide européen de sensibilisation sur les SF (FR, EN)
- A4.4 : Développement du matériel de formation pour les professionnel.le.s de 1re ligne dont un MOOC => Kit de formation
- A4.5 : Test du kit et sessions de formation plus approfondie dans les sites pilotes (3 x 2EM)

WP 5 : Évaluation, diffusion et plaidoyer (M18-M24)

- A5.1 : Évaluation des matériels fournis (kit de formation) et actions correctives
- A5.2 : Diffusion du kit de formation (site, guide, MOOC et matériel de formation) au niveau national et européen (FR, EN)
- A5.3 : Actions de plaidoyer auprès des responsables politiques nationaux (3 réunions x 2EM)
- A5.4 : Rédaction du rapport de synthèse (FR, EN) et des documents contractuels

Les autres informations sur le projet :

Les partenaires du projet SF_Eur :

- **Association Monceau CEAP** (FR) : Association Loi de 1901 – Consultation d'Évaluation et d'Aide à la Parentalité, porteur du projet
- **Psytel** (FR) : Coopérative d'expert.e.s dans le domaine des violences sexistes
- **MEFH** (BE) : Mouvement pour l'Égalité des Femmes et des Hommes

Les dates du projet :

- projet d'une durée de 24 mois. Date probable de début : 01/11/2020

Le financement :

- 80 % par le DG Justice de la Commission européenne et 20 % par les partenaires du projet

Contact administratif :

Myriem Maicha - CEAP / 18 rue de la Pépinière - 75008 Paris
/ 01 53 20 11 59 / myriem.maicha@centre-monceau.com
Marc Nectoux - Psytel / 33 rue du Cdt Mouchotte - 75014 Paris
/ 06 07 62 45 84 / nectouxma@gmail.com